



CLASSIQUES  
GARNIER

Édition de BERCHET (Jean-Claude), « Avant-propos », *Mémoires d'outre-tombe*, I, *Œuvres complètes*, 13, CHATEAUBRIAND (François-René de), p. 115-120

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-2599-8.p.0195](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-2599-8.p.0195)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2014. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## AVANT-PROPOS

A

*Paris, 14 avril 1846.*

Revu le 28 juillet 1846.

*Sicut nubes... quasi naves... velut umbra.*  
JOB<sup>1</sup>.

Comme il m'est impossible de prévoir le moment de ma fin, comme à mon âge les jours accordés à l'homme ne sont que des jours de grâce ou plutôt de rigueur, je vais m'expliquer<sup>a</sup>.

Le 4 septembre prochain, j'aurai atteint ma soixante-dix-huitième année : il est bien temps que je quitte un monde qui me quitte et que je ne regrette pas.

Les *Mémoires* à la tête desquels on lira cet avant-propos,

---

A. Cet *Avant-propos* de 1846 remplace dans la version définitive la *Préface testamentaire* de 1833 (voir Appendice I, 2). On a retrouvé dans G quelques feuillets d'une rédaction intermédiaire (6 datés du 4 janvier 1842, 5 de date incertaine, mais antérieure) dont nous reproduisons ici les principales variantes, d'après la publication de P. Clarac, dans le *Bulletin de la Société Chateaubriand*, 1965-1966, pp. 65-70.

a. <avant d'être mandé devant le souverain juge>, je vais m'expliquer (1842).

suiuents, dans leurs divisions<sup>2</sup>, les divisions naturelles de mes carrières<sup>b</sup>.

La triste nécessité qui m'a toujours tenu le pied sur la gorge, m'a forcé de vendre mes *Mémoires*<sup>c</sup>. Personne ne peut savoir ce que j'ai souffert d'avoir été obligé d'hypothéquer ma tombe<sup>d</sup> ; mais je devais ce dernier sacrifice à mes serments et à l'unité de ma conduite<sup>e</sup>. Par un attachement peut-être pusillanime, je regardais ces *Mémoires* comme des confidants dont je ne m'aurais pas voulu séparer ; mon dessein était de les laisser à madame de Chateaubriand ; elle les eût fait connaître à sa volonté, ou les aurait supprimés, ce que je désirerais plus que jamais aujourd'hui<sup>f</sup>.

Ah ! si<sup>g</sup>, avant de quitter la terre, j'avais pu trouver quelqu'un d'assez riche, d'assez confiant pour racheter les actions de la *Société*, et n'étant pas, comme cette Société, dans la nécessité de mettre l'ouvrage sous presse sitôt que tintera mon glas ! Quelques-uns des actionnaires sont mes

*b. Les Mémoires à la tête desquels on lira [cet avertissement] cette préface suivent, dans leurs divisions, les divisions naturelles de mes carrières : ma carrière de soldat et de voyageur, ma carrière littéraire, ma carrière politique. Chaque division est coupée en livres, chaque livre en petites sections ; celles-ci ne portent point de titre ; elles ne servent qu'à marquer les milles du chemin : haltes ménagées pour le délassement du lecteur, à l'instar des reposades<sup>3</sup> placées dans les sentiers des Alpes (1842).*

*c. < pour vivre > à condition qu'ils ne soient publiés qu'après ma mort.*

*Aux charges et conditions stipulées dans l'acte de vente, deux manuscrits appartenant à la société des Engagistes, ont été déposés en lieu sûr ; un troisième manuscrit que j'augmente sans cesse, sur lequel je travaille, corrige, ajoute, supprime, fais et refais des changements, est demeuré entre mes mains. C'est sur ce manuscrit complet, qui appartient aussi aux actionnaires, que seront imprimés mes Mémoires, les deux premiers manuscrits devant être détruits [à la livraison de ce dernier] (1842).*

*d. En étant obligé d'hypothéquer < ainsi > ma tombe (1842).*

*e. [à mes convictions] à mes serments < que l'ingratitude a rendus inviolables > (1842).*

*f. ce que je désirerais avant tout aujourd'hui car il n'y a plus de public (1842).*

*g. C'est avec la plus extrême répugnance que je me suis vu forcé d'entrer dans les arrangements dont je viens de parler. Ah ! si... (1842).*

amis ; plusieurs sont des personnes obligeantes qui ont cherché à m'être utiles<sup>h</sup> ; mais enfin les actions se seront peut-être vendues ; elles auront été transmises à des tiers que je ne connais pas et dont les affaires de famille doivent passer en première ligne ; à ceux-ci, il est naturel que mes jours, en se prolongeant, deviennent sinon une importunité, du moins un dommage<sup>i</sup>. Enfin, si j'étais encore maître de ces *Mémoires*, ou je les garderais<sup>j</sup> en manuscrit ou j'en retarderais l'apparition de cinquante années<sup>k</sup>.

Ces *Mémoires* ont été composés à différentes dates et en différents pays : de là, des prologues obligés qui peignent les lieux que j'avais sous les yeux, les sentiments qui m'occupaient au moment où se renoue le fil de ma narration. Les formes changeantes de ma vie sont ainsi entrées les unes dans les autres : il m'est arrivé que, dans mes instants de prospérité, j'ai eu à parler de mes temps

---

*h. à défaut de la Légitimité (1842).*

*i. Comme j'aime à payer mes dettes, c'est bien malgré ma volonté que je fais attendre mes créanciers... Chacune des minutes de ma vie retranche quelque chose à l'aisance de gens honorables (1842).*

*Je me déssole de sentir mes heures pesantes à d'autres qu'à moi (Sainte-Geneviève).*

*j. à jamais.*

*k. ou si je me décidais à les mettre au jour, je ne les livrerais que tout à la fois : une publication hachée, donnée successivement par lambeaux, selon les avantages de la vente du moment, nuit à l'effet <général> d'un ouvrage : si cet ouvrage est de quelque longueur, telle chose que le lecteur n'aurait pas comprise dans le volume où elle se trouve, est expliquée dans le volume subséquent ; or, quand on ne possède pas le livre entier, on reste sous le coup de la prévention que le passage incomplet a fait naître.*

*Mais comment allier l'intérêt de la réputation d'un auteur avec les intérêts étrangers, justement impatients de recueillir ? Je compte, au reste, sur la loyauté des éditeurs et la surveillance des deux commissaires que mon contrat me laisse le droit de nommer à la révision des épreuves : ils s'opposeraient, s'il en était besoin, à toute mutilation. Néanmoins, si on était obligé de faire quelque sacrifice au despotisme des lois politiques du jour, <que> la place des passages supprimés [serait] soit laissée en blanc ; on remplira les lacunes dans la suite, lorsque [l'oppression] <les entraves> de la presse [ayant cessé] <ayant été brisées>, il sera permis de produire le texte sans péril [de réquisitoire et de procès] (1842).*

de misère ; dans mes jours de tribulation, à retracer mes jours de bonheur. Ma jeunesse pénétrant dans ma vieillesse, la gravité de mes années d'expérience attristant mes années légères, les rayons de mon soleil, depuis son aurore jusqu'à son couchant, se croisant et se confondant, ont produit dans mes récits une sorte de confusion, ou, si l'on veut, une sorte d'unité indéfinissable ; mon berceau a de ma tombe, ma tombe a de mon berceau : mes souffrances deviennent des plaisirs, mes plaisirs des douleurs, et je ne sais plus, en achevant de lire<sup>l</sup> ces *Mémoires*, s'ils sont d'une tête brune ou chenu.

J'ignore si ce mélange, auquel je ne puis apporter remède, plaira ou déplaira ; il est le fruit des inconstances de mon sort : les tempêtes ne m'ont laissé souvent de table pour écrire que l'écueil de mon naufrage.

On m'a pressé de faire paraître de mon vivant quelques morceaux de ces *Mémoires*<sup>m</sup>, je préfère parler du fond de mon cercueil ; ma narration sera alors accompagnée de ces voix qui ont quelque chose de sacré, parce qu'elles sortent du sépulcre ; c'est sans doute un bien petit intérêt, mais je le lègue faute de mieux à l'orphelin < mes *Mémoires* > destiné à rester après moi ici-bas<sup>n</sup>. Si j'ai assez souffert en ce monde pour être dans l'autre une ombre heureuse, un rayon échappé des Champs-Élysées répandra sur mes derniers tableaux une lumière protectrice : la vie me sied mal ; la mort m'ira peut-être mieux.

Ces *Mémoires* ont été l'objet de ma prédilection : saint Bonaventure obtint du ciel la permission de continuer les

<sup>l</sup>. [en terminant] en achevant de relire.

<sup>m</sup>. Des amis m'ont souvent pressé de faire paraître de mon vivant, [au moins] quelques morceaux de ces *Mémoires*. [Je m'y suis toujours refusé.] J'ai préféré écrire du fond de mon cercueil. Ma narration est comme accompagnée de ces voix plaintives qui sortent de la tombe et que l'on entend à ses bords. Cet intérêt, faute de mieux, j'ai voulu le léguer au pauvre enfant destiné à rester après moi ici-bas.

Toutefois si quelque chose me pouvait tenir lieu de ma fin, ce serait l'heure expirante d'une vieillesse trop prolongée et la disparition de certains personnages : mon existence alors n'étant plus comptée et les obstacles extérieurs étant levés, mes *Mémoires*, publiés dans cette double occurrence, seraient encore d'outre-tombe.

<sup>n</sup>. Cette phrase, depuis « c'est sans doute » a été omise dans O.

siens après sa mort ; je n'espère pas une telle faveur, mais je désirerais ressusciter à l'heure des fantômes, pour corriger au moins les épreuves<sup>o</sup>. Au surplus, quand l'Éternité m'aura de ses deux mains bouché les oreilles, dans la poudreuse famille des sourds, je n'entendrai plus personne<sup>p</sup>.

Si telle partie de ce travail m'a plus attaché que telle autre, c'est ce qui regarde ma jeunesse, le coin le plus ignoré de ma vie. Là, j'ai eu à réveiller<sup>q</sup> un monde qui n'était connu que de moi ; je n'ai rencontré, en errant dans cette société évanouie, que des souvenirs et le silence<sup>r</sup> ; de toutes les personnes que j'ai connues, combien en existe-t-il aujourd'hui ?

Les habitants de Saint-Malo<sup>s</sup> s'adressèrent à moi le 25 août 1828, par l'entremise de leur maire, au sujet d'un bassin à flot qu'ils désiraient établir. Je m'empressai de répondre, sollicitant, en échange de bienveillance, une concession de quelques pieds de terre, pour mon tombeau<sup>s</sup>, sur *le Grand-Bé*\*. Cela souffrit des difficultés, à

---

\* Ilot situé dans la rade de Saint-Malo.

---

*o. Je n'espère pas une telle faveur, mais je désirerais au moins ressusciter à l'heure des fantômes pour corriger mes épreuves ; une nuit me suffirait : les morts vont vite<sup>a</sup>. Les répétitions à faire disparaître, les traces des joints du moule à effacer ne frappent bien les yeux de l'auteur que sur la feuille imprimée. C'est l'impossibilité probable d'être mon prote qui m'a fait tant de fois lire et relire le manuscrit, passer et repasser la lime sur l'ouvrage.*

*p. Par un bizarre assemblage, deux hommes sont en moi, l'homme de jadis et l'homme de maintenant : il est arrivé que la langue française ancienne et la langue française moderne m'étaient naturelles ; une des deux venant à me manquer, une partie du signe de mes idées me manquait ; j'ai donc créé quelques mots, j'en ai rajeuni quelques autres ; mais je n'ai rien affecté ; et j'ai eu soin de n'employer que l'expression spontanément survenue. Au reste, à quoi bon ce que je dis ici ? Quand l'Éternité m'aura de ses deux mains bouché les oreilles, dans la poudreuse famille des sourds, je n'entendrai plus les cris de l'École.*

*q. ressusciter.*

*r. (je me plais ?) avec les premiers comme avec de vieux amis ; j'emporte le dernier comme mon suaire.*

*s. [Voilà les préoccupations dont mon esprit ne peut se défendre] Je vous ai dit dans cette préface testamentaire les préoccupations dont je*

cause de l'opposition du génie militaire. Je reçus enfin, le 27 octobre 1831, une lettre du maire, M. Hovius. Il me disait : « Le lieu de repos que vous désirez au bord de la mer, à quelques pas de votre berceau, sera préparé par la pitié filiale des Malouins. Une pensée triste se mêle pourtant à ce soin. Ah ! puisse le monument rester longtemps vide ! mais l'honneur et la gloire survivent à tout ce qui passe sur la terre. » Je cite avec reconnaissance ces belles paroles de M. Hovius : il n'y a de trop que le mot *gloire*.

Je reposerai donc au bord de la mer que j'ai tant aimée<sup>6</sup>. Si je décède hors de France, je souhaite que mon corps ne soit rapporté dans ma patrie qu'après cinquante ans révolus<sup>7</sup> d'une première inhumation. Qu'on sauve mes restes d'une sacrilège autopsie<sup>8</sup> ; qu'on s'épargne le soin de chercher dans mon cerveau glacé et dans mon cœur éteint le mystère de mon être. La mort ne révèle point les secrets de la vie. Un cadavre courant la poste me fait horreur ; des os blanchis et légers se transportent facilement : ils seront moins fatigués dans ce dernier voyage que quand je les traînais çà et là chargés de mes ennuis.

---

*ne puis me défendre relativement à mes derniers travaux ; je suis moins inquiet sur ce qui restera de mes cendres. Les habitants... (1842).*

*t. dix années révolues (1842).*

*u. [D'ailleurs ma veuve ne serait pas assez riche pour payer la dépense d'un embaumement] (1842).*